



CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

1. Objectifs

L'encadrement des enfants bénéficiant du service de la restauration scolaire a pour objectifs :

- leur **sécurité**, y compris pendant leur transport, en les prenant en charge depuis la sortie des classes en fin de matinée jusqu'à l'entrée en classe en début d'après-midi,
- leur **hygiène**, en veillant à ce qu'ils soient propres avant et après les repas,
- leur **éducation alimentaire**,
- **l'écoute de leurs besoins et souhaits**, en leur donnant l'occasion de s'exprimer,
- le respect de la **discipline**.

2. Règles de vie en commun et de comportement au restaurant scolaire

a. Avant le repas :

- garder sa place sagement dans le rang jusqu'à l'entrée dans la salle,
- aller aux toilettes pour se laver les mains,
- s'installer à la place désignée et attendre que tous les camarades soient assis avant le service de la nourriture.

b. Pendant le repas :

- bien se tenir à table.
- manger proprement, sans souiller la table, ses vêtements ou ceux des camarades.
- faire l'effort de goûter à toutes les nourritures proposées.
- ne pas jouer avec la nourriture.
- savoir partager, et s'assurer que les camarades ont assez mangé, avant de se servir de nouveau s'il reste de la nourriture dans le plat collectif.
- ne pas remettre dans le plat de service la nourriture non consommée avant de s'être assuré que les camarades ne veulent plus se servir.
- ne pas crier.
- ne pas se lever pendant le repas sauf autorisation d'un animateur.
- respecter le personnel de service, les animateurs et les camarades.
- ranger sa table et sortir de table en silence sans courir.

c. Pendant la récréation :

- jouer sans brutalité.
- respecter les consignes de sécurité et de discipline données par les animateurs.
- après avoir ramassé ses affaires personnelles, se mettre en rang quand les animateurs le demandent.

Les parents signataires de la présente chartre s'engagent à l'expliquer à leur(s) enfant(s) et à veiller à ce qu'il(s) la respecte(nt).